

Etrange climat en France : Nicolas Sarkozy sur écoute



L'ancien président français Nicolas Sarkozy et ses 2 anciens ministres de l'Intérieur, Claude Guéant et Brice Hortefeux, placés sur écoute par la justice !.

Avril 2013 : une information judiciaire pour «corruption» est confiée aux juges Serge Tournaire et René Grouman, concernant le présumé soutien financier de la campagne présidentielle de 2007 par feu le dictateur libyen Kadhafi. Les 2 magistrats placent Nicolas Sarkozy sur écoute, mais aussi Guéant et Hortefeux & usent de toutes les techniques judiciaires d'habitude réservées au grand banditisme.

Nicolas Sarkozy a un 2ème téléphone mobile , que lui aurait acheté, sous un nom d'emprunt, son avocat Me Thierry Herzog afin d'avoir des communications confidentelles avec son client., qu'ils mettent aussi sur écoute

Les disques durs enregistrent que Me Thierry Herzog connaît un haut magistrat de la Cour de cassation, Gilbert Azibert, proche de l'UMP, qui lui raconte le climat au sein de la Cour de cassation.

Ils évoquent l'affaire Bettencourt où Mr Sarkozy a obtenu un non-lieu.

Gilbert Azibert dit à Me Herzog qu'il a postulé pour un poste de conseiller d'État à Monaco.

La Garde des Sceaux Christiane Taubira a créé le parquet national financier qui hérite de ce dossier.

Sur la foi de ces écoutes, il ouvre, le 26 février dernier, une information judiciaire pour «violation du secret de l'instruction» et «trafic d'influence».

Deux nouveaux juges, Patricia Simon et Claire Thépaut, secondés d'une police judiciaire dont les Chefs ont été changés par l'exécutif, perquisitionnent les domiciles de Gilbert Azibert et de Me Thierry Herzog, & leurs bureaux, dont celui du magistrat à la Cour de cassation .

Ils aimeraient bien prouver que pendant les vacances familiales & la cure thermale de Nicolas Sarkozy à Monaco, où il aurait reçu une fois son avocat Me Herzog, l'ancien président de la république aurait tenté d'intercéder en faveur de la nomination de Gilbert Azibert comme conseiller d'Etat . Monaco dément toute intervention.

Au barreau de Paris, on rappelle que «le secret professionnel entre un avocat et son client est général et absolu».

Étrange climat ,digne d'autres pays moins démocratiques.

Le secret professionnel de l'avocat , après celui du journaliste , est soumis à rude épreuve .

Bien sûr tout ceci n'a rien à voir avec la campagne électorale des Municipales toutes proches.

source : Le Monde